



## **NON aux suppressions de postes dans les services généraux du siège !**

### **Une réorganisation menée dans la plus grande opacité**

Nous vous informions il y a deux semaines du projet de la DRH de « réorganiser » le département des services généraux du siège (DSG). Cette réorganisation s'est basée sur le rapport d'un chef de service présent du mois d'octobre 2021 au mois de mars 2022 (en plein COVID), menée sans aucune concertation avec les représentants du personnel, sans y associer les agents, sans prendre en compte leur connaissance des réels besoins des services, en ignorant la réalité des missions effectuées par ceux-ci. Elle est devenue concrète dans sa violence depuis la semaine dernière.

### **Un plan antisocial aux services généraux du CMN**

En effet, lors d'une réunion de service, **la DRH a annoncé la suppression de quatre postes de travail**. Or, ces postes de chauffeur/coursier, de technicien d'exploitation et de logistique sont **actuellement occupés par des agents en CDI au CMN et pour certains depuis plus de vingt ans**.

On pourrait se dire que la direction soucieuse du bien-être de ses agents leur a proposé une réaffectation décente et correspondant à leur qualification ? C'est tout le contraire ! **Convoqués en entretien individuel ces agents se sont vus proposer des postes à l'autre bout de la France (à Saorge, à Carnac...) sur des fonctions qu'ils n'exercent pas et des métiers qu'ils ne connaissent pas**. Puis, en fin d'entretien, après ce coup de massue, **la DRH a tout bonnement osé proposer à l'un d'eux une rupture conventionnelle ... C'est clairement pousser les agents vers la porte !**

### **Que vont devenir les missions effectuées par les agents ?**

Loin de disparaître, **les missions effectuées par les agents vont être soit externalisées soit (comble du cynisme) republiées sur un poste en groupe 1 (catégorie C)**. Or ces postes sont actuellement occupés par des agents du groupe 2 (catégorie B). La direction proposant même à un agent de postuler sur son propre poste quitte à changer de catégorie et à **perdre le bénéfice de son évolution de carrière !**

**En somme, le boulot de la DRH n'est pas de faire disparaître le travail (puisque indispensable) mais bien les travailleurs !**

### **Du jamais vu au CMN !**

- On connaissait la maltraitance que le CMN fait vivre aux agents en CDD avec les contrats au mois le mois, la carence imposée aux agents (or la loi dit que la carence est sur le poste et non sur l'agent), les justificatifs pour Pôle Emploi envoyés des mois après, voir jamais envoyés...
- On connaissait la maltraitance que le CMN fait vivre aux conférenciers et animateurs du patrimoine avec une non reconnaissance de leur statut de salariés, les externalisations, le passage quasi forcé à l'auto-entrepreneuriat et le recours au bénévolat...
- On connaissait les externalisations de plus en plus massives des métiers de l'entretien, du jardinage, de la sûreté et de la surveillance... Bref, la disparition programmée des travailleurs exerçant des fonctions d'exécution.
- On connaissait le sous-effectif, les missions non reconnues, les grilles salariales obsolètes, l'arbitraire hiérarchique...

**Mais on ne connaissait pas encore un tel niveau de violence patronale envers des agents en CDI !**

**C'est pourquoi nous appelons tous les agents du CMN à la solidarité en signant massivement la pétition pour le maintien de nos collègues et pour le renforcement des moyens alloués aux services généraux.**

**Nous appelons les agents à se mobiliser pour la semaine d'action et de mobilisation du 6 au 10 juin pour faire entendre leurs revendications pour les emplois, les salaires et des conditions de travail dignes.**

Paris, le 3 juin 2022